



LA MAISON du PARC NATIONAL ET DE LA VALLÉE, Luz-Saint-Sauveur

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée, délibérant par voie électronique, conformément aux dispositions l'ordonnance numéro 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et à la délibération du 30 mars 2018, sous la Présidence de Madame Valérie MASSON BORDEROLLE, Présidente du Comité Syndical de la Maison du Parc National et de la Vallée.

Date de délibération : 11 mars 2026

Date d'envoi de la délibération : 10 mars 2026

Nombre de membres : 7

Ont participé au vote par voie électronique :

Mesdames Valérie MASSON BORDEROLLE, Julie DURDOS PITCHELU, Angeline SOLE, Annie SAGNES LAGRANGE
Messieurs Louis ARMARY et Fabrice LE BOUCHER

Objet : Renouvellement du contrat de Mélinda FERRAND DAVID

Madame Mélinda FERRAND DAVID a été recrutée le 1^{er} octobre 2025 en contrat à durée déterminée de 6 mois.

Ce contrat de travail se terminant le 31 mars 2026, le comité syndical décide de recruter Madame Mélinda FERRAND DAVID en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} avril 2026.

Madame Mélinda FERRAND DAVID occupe le poste d'agent d'entretien.

Le temps de travail hebdomadaire de ce poste est de 35 heures.

Pendant la durée de son contrat la salariée sera rattachée au groupe B - indice 265 de la convention collective ECLAT. Elle bénéficiera des primes et indemnités et se conformera au régime de travail en application des délibérations 6-2018 et 7-2018 du 30 mars 2018 valant règlement intérieur.

Madame la Présidente du syndicat mixte est autorisée à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente,
Valérie MASSON BORDEROLLE

**SYNDICAT MIXTE de la MAISON
du PARC NATIONAL et de la VALLEE**
65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR
Tél. 05 62 92 38 38